

Le 10 avril 2013

‘Par SDE et par courrier’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3809-2012, phase 2**
*Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification
des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à
compter du 1^{er} octobre 2012*

Chère consœur,

La présente donne suite à la correspondance de la Régie datée du 3 avril 2013 qui demandait aux participants de lui transmettre certaines informations relatives à la planification de l'audience dans le dossier cité en objet.

Temps requis pour l'adoption de la preuve et identification des témoins:

Le GRAME prévoit une durée de 25 minutes pour la présentation des points importants de sa preuve par Mme Nicole Moreau et M. Jonathan Théorêt, à titre d'analystes.

Temps requis pour les contre-interrogatoires et l'argumentation:

Le GRAME requiert une durée de trente (30) minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro, et réserve son droit de contre-interroger les témoins des autres intervenants pour une durée de dix (10) minutes, au besoin. Quant à l'argumentation finale, la soussignée estime sa durée à vingt (20) minutes.

Autre commentaire:

Nous demandons à la Régie de tenir compte du fait que Monsieur Jonathan Théorêt n'est pas disponible pour témoigner en date du 30 avril 2013 puisqu'il est le représentant officiel du GRAME qui est finaliste au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de la Ville de Montréal.

∞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ∞
Avocate / Lawyer

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

GP/gp
cc. Me Vincent Regnault pour Gaz Métro (par courriel)